



REGLEMENT 2017

Article 1 :

L'épreuve "DÉFI FOLY" organisée par le Club des Sports de La Clusaz le dimanche 23 avril 2017, comporte deux épreuves ; le "Water Slide" et les "O.G.N.I."

Article 2 : Avertissement de sécurité et d'état de forme physique

2.1 L'épreuve "DÉFI FOLY" est ouverte à toutes les personnes en excellente santé et convenablement entraînées, âgées d'au moins 18 ans le jour de la compétition. Chaque concurrent doit maîtriser parfaitement les techniques de glisse sur neige et les techniques de la natation.

2.2 Pour des raisons de sécurité évidentes et d'éthique sportive, l'organisation se réserve le droit d'écarter de l'épreuve tout compétiteur jugé en état d'ébriété ou sous influence de stupéfiants.

2.3 La piste de compétition du Défi Foly est réservée exclusivement aux concurrents inscrits. Elle est praticable uniquement durant les heures d'ouvertures officielles sous le contrôle du starter.

Article 3 : Matériel individuel de sécurité obligatoire :

Chaque compétiteur engagé dans les épreuves du Défi Foly doit être impérativement équipé lors de chaque départ du matériel suivant :

- 1) casque homologué ski
- 2) combinaison néoprène intégrale type plongée subaquatique (Shorty et manches courtes interdits)
- 3) gilet de sauvetage homologué
- 4) gants
- 5) dossard d'identification remis par l'organisation.

Article 4 : Matériel technique :

4.1 Pour l'épreuve "Water Slide" les équipements suivants seront seuls admis et ne devront en aucun cas être munis de système de flottaison :

- a) skis (fond/alpin et assimilés),
- b) snowboard,
- c) monoski

4.2 Pour l'épreuve "O.G.N. I." (Objet Glissant Non Identifié) : tout est autorisé sauf les équipements sus cités et tout engin motorisé ou susceptible d'engendrer une pollution du lac.

Il est de la responsabilité de chaque équipe d'évacuer du lac et des berges du lac l'O.G.N.I après l'épreuve et avant le lendemain 12h00 dernier délai.

Article 5 : Modalités d'inscription et tarifs

5.1 L'inscription est prise en compte à réception du montant de l'inscription joint au bulletin d'inscription officiel dûment rempli et signé, avant samedi 22 avril à 18h00 au Club des Sports de La Clusaz ou à concurrence de 150 participants pour le Water Slide et 20 O.G.N.I.

Montant des inscriptions :

Water Slide: 20€

O.G.N.I. 30 € par O.G.N.I (remplir 1 bulletin d'inscription par équipier)

5.2 Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

5.3 Certificat médical : Pour les épreuves Water Slide et O.G.N.I. il est impératif de joindre un certificat médical de non contre-

indication à la pratique du Défi Foly ou water slide en compétition datant de moins d'un an.

5.4 L'inscription comprend :

- a) le droit de participer à l'épreuve,
- b) fourniture du dossard officiel

5.5 Une caution de 30€ sera exigée pour le prêt du gilet de sauvetage.

5.6 Attestation d'assurance à fournir selon modèle cité à l'article 6.2 du présent règlement.

Article 6 : Assurance :

6.1 Le Club des Sports de La Clusaz organisateur du Défi Foly a souscrit auprès de la compagnie AXA un contrat d'assurance n° 1462723801, garantissant sa responsabilité civile d'organisateur.

6.2 II incombe aux concurrents de s'assurer personnellement en ayant en leur possession **une licence FFS compétition, carte neige, ticket "Aravis Sécurité" ou une attestation d'assurance responsabilité civile sur laquelle doit figurer la mention "DÉFI FOLY, compétition de Water Slide et O.G.N.I. organisée le 23 avril 2017 à La Clusaz"**.

Article 7 : Résultats et dotation :

7.1 Classement Water Slide :

Deux manches qualificatives de 9h00 à 14h30 le dimanche établissent la liste de départ des 20 finalistes, les 10 meilleurs de chaque manche dont deux féminines au moins seront qualifiés pour la finale.

A l'issue de la finale Water Slide un classement scratch sera établi dans l'ordre décroissant des performances réalisées par les 20 meilleurs concurrents.

7.2 Challenge par équipe - Sergeï SCHUPLETSOV :

Le classement du challenge Sergeï SCHUPLETSOV sera calculé sur les trois meilleurs membres de chaque équipe à l'issue de la finale. (Prise en compte de la meilleure distance, finale comprise).

7.3 Classement O.G.N.I.: Le prix O.G.N.I. sera attribué par le Comité d'Organisation à l'équipage (concurrent + équipement), ayant réalisé une distance sur l'eau supérieure à 10 m, selon les critères esthétiques, créatifs, humoristiques du candidat faisant preuve d'originalité.

7.4 **NOUVEAU !** Un Challenge Water Slide "Chablais-Aravis" sera calculé à l'issue de l'épreuve du Défi Foly pour les concurrents ayant participé au Water Slide de Châtel le 16 avril et à celui de la Clusaz par addition des temps.

7.5 Tirage au sort de nombreux lots pour l'ensemble des participants présents lors de la remise des prix.

Article 8 :

Le Club des Sports de La Clusaz, organisateur du DÉFI FOLY, se réserve le droit, en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité, de modifier le règlement. Les participants autorisent l'organisation à utiliser leur image sur tout support de communication lié à l'événement.